



**Les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) sont nées en 1982 d'une volonté de mettre en place une discrimination positive à la française, c'est-à-dire visant des territoires sur critères socio-économiques.**

Après les deux « relances » (1990 et 1999), la carte de l'éducation prioritaire concernait 20,1 % des collégiens à la rentrée 2005, 11 % des lycéens en LP et 3 % des lycéens en LGT. Cette extension progressive a correspondu à une évolution du contexte social.

Faisant éclater la carte des ZEP et délaissant les lycées, la réforme de Robien a restreint la politique d'éducation prioritaire à un très petit nombre de collèges et aux écoles de leur secteur (254 « Réseaux Ambition Réussite ») qualifiés de « territoires prioritaires » ; les autres établissements (seulement à « publics prioritaires »), organisés en « Réseaux de Réussite Scolaire », doivent rentrer dans le droit commun alors qu'ils cumulent pourtant des difficultés sociales et scolaires parfois tout aussi importantes

**Si les résultats scolaires en ZEP restent, en valeur absolue, plus faibles qu'ailleurs, les écarts ne se sont pas creusés** alors que s'accroissaient les difficultés dans des territoires connaissant une paupérisation de plus en plus marquée, comme en témoignent les rapports annuels successifs de l'ONZUS<sup>1</sup>.

1 000 postes d'enseignants d'appui ont été implantés dans les RAR, mais par redéploiement au détriment de tous les collèges. Leurs missions, définies localement par les comités exécutifs le plus souvent sans consultation des personnels, répondent très rarement aux besoins réels car les équipes en place demandent des effectifs allégés, du travail en groupe et du temps de concertation dans leur service.

De plus, le ministère veut cantonner les élèves de Zep au seul socle commun, devenu « l'objectif cible », et faire des RAR le territoire de toutes les déréglementations, pour les élèves comme pour les personnels.

**Cette réforme ne cherche pas à assurer la réussite de tous les élèves, mais seulement la « mixité des élites ».** Ceux qui ne réussissent pas sont rendus responsables de leur échec tandis que les plus « méritants » ont le droit de choisir leur lycée !

La suppression de la carte scolaire a encore amplifié cette logique et a des effets dévastateurs sur les écoles, collèges et lycées de l'éducation prioritaire en les ghettoïsant de façon irrémédiable. Les établissements qui concentrent déjà toutes les difficultés perdent leurs meilleurs élèves, à commencer par les boursiers au mérite ; dans ceux où il existe encore aujourd'hui une certaine mixité sociale, les phénomènes de « fuite » se sont accentués.

**Le SNES demande l'abrogation de la réforme ZEP de 2006,** marquée par le renoncement, et une véritable relance de l'éducation prioritaire qui doit avoir pour priorité l'amélioration sensible des conditions d'enseignement et prendre appui sur l'expertise collective des enseignants.

A l'inverse de la logique des enseignants d'appui, et de la mise en opposition des personnels, il est essentiel de favoriser l'innovation pédagogique et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques diversifiées pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages et dans la culture écrite.

<sup>1</sup> Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles

Centrer les projets pédagogiques sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence dans le cadre des programmes nationaux suppose des moyens permettant :

- **de réduire significativement les effectifs par classe (par exemple : 20 au collège au plus, 25 en seconde)**
- **de développer les dédoublements et le travail en petits groupes et de renforcer les dispositifs de soutien**
- **de mettre du temps à la disposition des équipes pour la coordination pédagogique, la concertation et les rencontres avec les parents**
- **de favoriser l'accès à la culture**
- **de favoriser la stabilité des personnels.**

La réussite des élèves suppose aussi une carte des options et des formations sans discontinuité territoriale qui permette une plus grande mixité sociale. L'enjeu est de créer les conditions du développement d'une véritable ambition, pour permettre aux jeunes de s'appuyer sur de multiples possibilités de réussite, les collèges qui concentrent les difficultés doivent pouvoir offrir une palette d'options au moins aussi riche qu'ailleurs ; **les lycées des quartiers populaires doivent avoir une large gamme de sections et d'options ; les formations supérieures de proximité implantées dans les lycées (BTS, CPGE, comptables) doivent être renforcées.**

Les moyens alloués à l'éducation prioritaire ne permettent qu'une augmentation marginale du taux d'encadrement et sont de plus en plus insuffisants pour faire reculer sensiblement l'inégalité scolaire. **Il est impératif de revenir à une dénomination unique attribuée sur la base de critères objectifs, nationaux et transparents et que les moyens de l'éducation prioritaire soient augmentés. Le budget de l'Education nationale doit être abondé en ce sens pour éviter tout redéploiement.**